

CAIRP

Rebuilding Success • Rétablir le succès

Association canadienne
des professionnels de
l'insolvabilité et de la
réorganisation

Bulletin

de la présidente du Conseil

Index

1. Mot du nouveau président de l'ACPIR
2. Le point sur INSOL International
3. Message de la présidente
4. Nouvelles du PQC
5. Les événements de l'ACPIR à venir en 2012
6. Autres événements
7. Nouvelles des membres
8. Nos remerciements et le meilleur des succès à Jim Callon

Mot du nouveau président de l'ACPIR



Mark Yakabuski

Je suis très heureux d'être le nouveau président de notre association. Les membres ont tout lieu d'être fiers du respect que l'ACPIR s'est mérité avec les années et je compte faire en sorte que la tradition se maintienne. Il n'est pas nécessaire d'œuvrer bien longtemps dans le domaine pour se rendre compte que les syndicats sont animés d'un grand esprit d'entreprise et qu'ils sont passionnés par leur travail. Ils sont fiers de la contribution essentielle qu'ils apportent pour faciliter la restructuration au niveau de l'économie canadienne.

Mes deux premiers mois à la barre ont été marqués surtout par une série de réunions que la présidente du Conseil **Guyline Houle**, et moi-même, avons tenues avec chacune des associations provinciales de l'ensemble du pays. C'était pour moi une occasion en or de rencontrer certains des membres les plus engagés de l'ACPIR et de les entendre exprimer leurs préoccupations et leur vision. Nos rencontres visaient surtout à obtenir des commentaires sur les principaux objectifs à inclure dans notre nouveau plan

stratégique, et qui doivent se réaliser à court ou moyen terme, sur les cinq ou dix prochaines années. Au cours des prochains mois, nous devons aussi consulter un certain nombre de groupes, tant au sein de l'ACPIR qu'à l'externe, avant de pouvoir vraiment finaliser notre plan.

Précisons toutefois que nos rencontres provinciales nous ont déjà fourni une excellente base de données à partir de laquelle nous pouvons déjà élaborer des mesures vigoureuses qui propulseront l'ACPIR vers l'avenir.

Le nouveau plan se démarquera notamment par le fait qu'il contiendra les principaux objectifs de l'ACPIR pour les cinq à dix prochaines années, en plus d'un plan d'action précis, en vue de la réalisation de ces objectifs, à court et à moyen terme.

C'est au cours de la conférence annuelle qui se tiendra à Banff en août prochain, que nous dévoilerons aux membres le nouveau plan stratégique de l'Association. J'espère sincèrement que vous serez des nôtres!

C'est une excellente période pour entamer un mandat de président!

Le point sur INSOL International

Toute personne qui adhère à l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) devient automatiquement membre d'INSOL. À titre de nouveau représentant de l'ACPIR au sein du conseil d'INSOL, j'essaierai de faire le point sur INSOL International.

INSOL est un regroupement international de comptables et d'avocats qui exercent leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité et de la restructuration. Créé il y a plus de 25 ans, cet organisme est voué à l'enrichissement des connaissances sur les procédures d'insolvabilité et de restructuration d'un pays à l'autre et se concentre sur les systèmes de pays qui n'ont peut-être pas de lois ou de protocoles accessibles. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la création d'INSOL et plusieurs canadiens en ont assuré la présidence au fil des ans. INSOL a été l'un des plus chauds partisans de la Loi type de la CNUDI sur l'insolvabilité internationale, qui a été la base du fondement de la partie XIII de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI), en 2009 et du Chapitre 15, aux États-Unis.

INSOL entretient des liens étroits avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en vue de s'assurer que les procédures d'insolvabilité et de restructuration donnent des résultats prévisibles dans tous les pays afin, notamment, que les pays en développement puissent attirer des investisseurs internationaux et stimuler leur propre économie. Chaque année, INSOL parraine des ateliers dans le monde entier, en plus d'organiser de grands colloques, dans le but de favoriser la communication entre les pays.

En outre, INSOL travaille activement à recruter des associations et des membres individuels. Ainsi, l'organisme tente actuellement de recruter des membres en Chine et met l'accent sur l'élaboration de systèmes de restructuration dans ce pays.

À l'instar des membres canadiens de l'ACPIR, la plupart des professionnels membres d'INSOL ont des pratiques axées davantage sur de petits dossiers. Bien que les grandes entreprises et les restructurations internationales d'envergure soient à l'origine d'INSOL, l'organisme a

vite reconnu que les pratiques axées plus sur de petits dossiers représentaient la majeure partie des activités liées à l'insolvabilité dans la plupart des pays. Dans l'intérêt de ses associations membres, INSOL devait répondre aux besoins des bureaux de petite taille.

En 2002, INSOL a créé le Comité sur les questions reliées aux pratiques axées sur les petits dossiers et, en 2005, il a tenu à Sydney, en Australie, la première séance en petits groupes pour les professionnels ayant une telle pratique. Depuis, ces professionnels tiennent des réunions pertinentes à toutes les conférences d'INSOL qui, depuis récemment, offrent des présentations sur les enjeux d'intérêt pour les professionnels ayant une pratique axée davantage sur les petits dossiers.



William A. Courage,
CA-CIRP, FCIRP

Le Comité sur les questions reliées au pratique axées sur les petits dossiers a été très actif au cours des dernières années. En juillet 2011, il a coordonné la rédaction d'un document intitulé *Creditors' Rights in Insolvency Proceedings*, incluant un chapitre canadien qui a été rédigé par Borden Ladner Gervais LLP. Le projet sur les créances des

consommateurs est en voie d'être terminé. Dans cette publication, des professionnels de l'insolvabilité d'environ 17 pays ont rédigé des chapitres sur les procédures d'insolvabilité des consommateurs dans leur pays, afin de renseigner les membres d'INSOL. Ils produisent aussi régulièrement une série de documents techniques qui sont transmis aux membres par courriel.

Le Comité sur les questions reliées au pratique axées sur les petits dossiers dispose d'un forum de discussion sur le site Web d'INSOL, où les professionnels des petits bureaux peuvent afficher des questions à l'intention des autres membres. Les membres d'INSOL intéressés peuvent s'inscrire au groupe de discussion et y participer. Un des membres du Comité sur les questions reliées aux pratiques axées sur les petits dossiers a également créé un groupe sur le site LinkedIn pour les membres d'INSOL qui s'intéressent aux enjeux touchant les professionnels ayant une telle pratique.

En mai 2012, INSOL tiendra sa conférence annuelle à Miami. Pour tous les détails, voir en page 6.

■ MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Chers membres,
C'est avec grand plaisir que je vous adresse aujourd'hui à titre de présidente du Conseil de l'ACPIR.

L'ACPIR représente pour moi, et je l'espère pour la grande majorité d'entre vous, une grande famille de professionnels, passionnés par leur travail et toujours désireux de partager leurs connaissances, afin de contribuer à l'avancement de la profession. Je profite donc de cette première communication pour inviter tous ceux et celles qui n'ont pas encore eu la chance de profiter des avantages de notre solide organisation, à se porter volontaire. Nous sommes toujours à l'affût des diverses compétences et de l'appui que chacun peut apporter à l'ACPIR.

Depuis le début de son existence, notre association connaît une évolution transitionnelle sans équivalent. Le domaine de l'insolvabilité et plus particulièrement l'ACPIR doivent plus que jamais regarder vers l'avenir, afin de continuer d'avancer dans la direction appropriée et ainsi d'assurer le futur de notre profession. L'ACPIR doit être fière de l'évolution accomplie depuis les trente dernières années et plus particulièrement, durant la dernière décennie.

Nous sommes tous conscients que l'avenir de notre profession ne correspondra pas à notre réalité actuelle. L'évolution des marchés, l'impact des changements dans les juridictions non canadiennes dans notre marché canadien, ainsi que les changements de politique gouvernementale sont tous des facteurs qui contribueront au changement de notre profession.

Afin d'engager un bon cheminement et bien concilier avec les transitions à venir, voici mon mandat et celui des membres

du Conseil pour les deux prochaines années :

- » Assister notre vice-président **A. John Page** et son comité, composé de deux membres d'expérience, **Craig Munro** et **Ian Penney**, ainsi que de notre nouveau président **Mark Yakabuski**, à la préparation et la mise en place d'un nouveau plan stratégique;
- » Promouvoir nos membres afin qu'ils soient tous reconnus en tant qu'experts dans le domaine de la restructuration et considérés comme personnes ressources au niveau de l'insolvabilité;
- » Promouvoir notre profession auprès des jeunes adultes canadiens les plus doués, afin d'assurer notre succession professionnelle;
- » Assurer la continuité de la préparation de nouvelle norme;
- » Participer, avec le Bureau du Surintendant, à la révision de l'instruction dans le cadre de la réglementation de la licence de syndic;
- » Élargir notre programme d'éducation afin d'offrir à nos membres une vaste panoplie de conférences et de séminaires spécialisés;
- » Améliorer le système de communication pour nos membres ainsi que pour toutes les autres parties intéressées du système;
- » Préparer toutes nos demandes relatives à la prochaine réforme législative de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et les lois qui s'y rattachent (LACC, LPPS);

Durant cette période, nous nous assurerons également de maintenir les programmes déjà en place et de procéder à une évaluation quant à leur pertinence.

Soyez assurés qu'au-delà de tous nos projets et nos initiatives, nous veillerons à ce que l'intégrité et les hautes normes



Guylaine Houle

de notre association soient maintenues par tous nos membres.

Notre profession est en constant changement et les demandes professionnelles auxquelles nous faisons face se multiplient. Comme vous pouvez le constater, le mandat qui a été fixé pour les deux prochaines années est énorme mais il sera facilement réalisable avec l'appui de tous les membres de l'ACPIR et leur participation aux projets et aux initiatives qui seront initiés.

C'est pourquoi, je vous invite à participer en grand nombre. Tous et chacun d'entre nous peuvent apporter des éléments additionnels et positifs pour l'ensemble des membres et ainsi contribuer au succès de notre association, en plus de lui assurer une évolution de grande classe.

J'aimerais utiliser cette opportunité du premier Bulletin pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau président **Mark Yakabuski**, avec qui j'ai eu la chance de travailler étroitement, depuis les trois derniers mois. Mark est en mesure d'apporter un appui incalculable dans l'accomplissement de notre but ultime de promouvoir nos membres à titre d'experts dans le domaine de l'insolvabilité et de la restructuration. Mark, au nom de l'ACPIR et de ses membres, merci de te joindre à nous.

Guylaine Houle, BCL, FCIRP

NOUVELLES DU PQC

Les derniers examens du Programme National de Reconnaissance Professionnelle en Insolvabilité (PNRPI) sont terminés et les candidats ont reçu leurs résultats. Les nouveaux CIRP/PAIR, ceux qui ont réussi l'Examen national sur l'insolvabilité en octobre, se préparent anxieusement aux examens oraux devant jury qui se tiendront cet hiver et au début du printemps 2012. Nos meilleurs vœux vous accompagnent dans cette étape finale du processus d'obtention de la licence de syndic.

Désormais, tous les candidats au programme pour l'obtention de leur titre de PAIR sont inscrits aux nouveaux cours du Programme de qualification (PQC), soit le Cours d'introduction, le Cours de connaissances fondamentales et le Cours de connaissances appliquées. Les étudiants du PNRPI qui font la transition au nouveau programme et qui souhaitent évaluer leurs connaissances se sont inscrits au premier examen à choix multiple du Cours de connaissances fondamentales offert en ligne par l'ACPIR.

L'examen du Cours de connaissances fondamentales est une étape essentielle à franchir avant d'être en mesure de débiter le Cours de connaissances appliqués. Le deuxième examen, reposant uniquement sur la nouvelle matière et est prévu pour le printemps 2012.

Bien qu'aucun examen final ne sanctionne le Cours de connaissances appliquées, les candidats doivent mener à bien deux études de cas complexes, l'une sur la faillite de consommateur et l'autre sur la faillite commerciale. Ils doivent également réussir un devoir basé sur la nouvelle matière du cours.

Tout comme pour le Cours de connaissances fondamentales, les candidats doivent être inscrits au Cours de connaissances appliquées depuis au moins six mois et avoir obtenu la note de passage dans tous les devoirs, avant d'être éligibles à pouvoir passer l'Examen national sur l'insolvabilité du PQC (ENIC). L'ENIC sera un examen global, destiné à vérifier les connaissances des candidats dans tous les aspects de leurs études et à cibler particulièrement les compétences que doit posséder un PAIR récemment agréé. Elles sont présentées dans le profil des compétences que vous trouverez sur le site de l'ACPIR à: http://www.cairp.ca/files/file.php?fileid=fileFiFeTyIttM&filename=file_Competyency_map_v9_August_26_FRENCH.pdf.

Le premier ENIC se tiendra à l'automne 2012.

LES ÉVÉNEMENTS DE L'ACPIR À VENIR EN 2012



MARS

8^{ième} COLLOQUE COMMERCIAL ANNUEL

L'ACPIR a le plaisir d'annoncer le retour de son populaire colloque sur les diverses questions liées aux grands dossiers d'insolvabilité commerciale et de réorganisation. Le 8^{ième} colloque annuel en insolvabilité commerciale et restructuration aura lieu à la fin mars 2012. La date sera annoncée sous peu via le site de l'Association au www.cairp.ca

Ce séminaire est un incontournable pour les CIRP, CRO, les prêteurs et les avocats de l'insolvabilité commerciale et de la restructuration!

MAI

LES FORUMS DE L'ACPIR SUR L'INSOLVABILITÉ ET LA RÉORGANISATION

<u>Vancouver</u>	Lundi, 7 mai, au Centre For Dialogue
<u>Calgary</u>	Mardi, 8 mai, au Greenwood Inn
<u>Halifax</u>	Lundi, 14 mai, au World Trade & Convention Centre
<u>Toronto</u>	Mercredi, 16 mai, au Metro Toronto Convention Centre
<u>Winnipeg</u>	Jeudi, 17 mai, au Winnipeg Convention Centre
<u>Montréal</u>	Mercredi, 30 mai, au Centre Mont Royal

Des informations additionnelles seront transmises dans les Bulletins de ACPIR et sur son site à : www.cairp.ca

AOÛT

LA CONFÉRENCE ANNUELLE 2012, À BANFF, EN ALBERTA

La Conférence annuelle 2012 de l'ACPIR aura lieu à l'Hôtel Fairmont Banff Springs, à Banff, en Alberta, du **14 au 17 août, 2012**.

Le Comité de la Conférence Annuelle a réservé un bloc de chambres au prix exceptionnel de **239\$**, plus taxes et frais de service. L'Hôtel Banff Springs honorera également ce prix spécial pour les trois jours précédant et les trois jours suivant la Conférence de l'ACPIR, selon les disponibilités.

Vous pouvez déjà réserver votre chambre en appelant l'Hôtel Fairmont Banff Springs au 1-403-762-2211, en donnant le code de référence "CAIRP2012".

Pour plus d'information sur l'Hôtel Fairmont Banff Springs, ses installations, ses programmes et ses circuits de golf, visitez le : www.fairmont.com/banffsprings.

Notez que des tarifs préférentiels ont aussi été confirmés au Chateau Lake Louise qui offrira 10% de rabais sur leur tarif régulier de 350\$, ainsi qu'à l'Hôtel Palliser de Calgary, au prix de 249\$. Tous ces tarifs sont valides pour 3 jours avant et 3 jours après la conférence. www.fairmont.com/lakelouise, www.fairmont.com/palliser.

Autres Événements...

LA CONFÉRENCE DE L'ARIL

La conférence de L'ARIL aura lieu le **10 février 2012**, à l'Hôtel Fairmont Waterfront de Vancouver, en Colombie-Britannique.

L'Hôtel offre un tarif préférentiel de **169\$**, plus taxes et frais de service, pour les réservations faites avant le 9 janvier 2012. Vous pouvez réserver dès maintenant en appelant au 1-800-441-1414 ou à wfcreservations@fairmont.com. Svp, vous identifier en tant que participant de l'ARIL.

Le coût de la Conférence est de 900\$, plus taxe et de 200\$ pour les juges, les étudiants, les stagiaires et les professeurs à temps plein. Pour vous inscrire, visitez le site www.ncblevents.com.

Le programme complet donne droit à 7 heures de PPO pour les membres de l'ACPIR. Il est aussi admissible pour des crédits de formation juridique continue en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Pour plus d'information sur la formation juridique continue dans les autres provinces ou territoire, svp contactez **Michelle Burchill** à businesslaw@law.ubc.ca.

Quelques places sont ouvertes à des participants pour qui le coût serait un obstacle. À ce sujet, contactez **Janis Sarra** à sarra@law.ubc.ca. Pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec Michelle Burchill au 604-822-5018 ou businesslaw@law.ubc.ca.

L'adresse postale est le 1822 East Mall, Vancouver, Colombie-Britannique, V6T 1Z1.

CONFÉRENCE ANNUELLE 2012 D'INSOL

En mai 2012, INSOL tiendra sa conférence annuelle à Miami. L'un des coprésidents du volet technique est **Kevin B. Brennan**, président sortant de l'ACPIR. M. Brennan est également membre du comité organisateur de la conférence.

La conférence comportera une session distincte sur les questions d'intérêt pour les professionnels ayant une pratique axée davantage sur les petits dossiers. De plus, le lundi soir, un souper est réservé à ces professionnels. Les conférences d'INSOL constituent une excellente façon de nouer des liens dans le monde international de l'insolvabilité et d'accroître sa compréhension des systèmes d'insolvabilité d'autres pays. Tout comme ceux du Canada, les professionnels de l'étranger sont ouverts et désireux de parler des protocoles en place chez eux et d'en savoir davantage sur ceux des autres pays. Nous encourageons tous nos membres à participer à cette conférence.

Pour plus de détails et pour vous inscrire en ligne, visitez : www.insol.org

Si vous aimeriez que votre événement soit mentionné dans le prochain Bulletin de la présidente du Conseil, svp envoyez tous les détails à: roxanne.labrie@cairp.ca

NOUVELLES DES MEMBRES

CONFÉRENCE ANNUELLE 2011 DE L'ACPIR



Guyline Houle et
Kevin B. Brennan

La conférence annuelle de Charlevoix, au Québec, a remporté un franc succès. Dans le cadre du banquet du Président nous avons dû faire nos adieux à **Kevin B. Brennan**, en tant que président du conseil d'administration et au président de l'ACPIR, **Norm Kondo**, pour accueillir **Guyline Houle** au poste de présidente du conseil d'administration et **Mark Yakabuski**, à titre de président de l'Association. Nous avons connu une excellente participation

cette année et chacun des membres présents a pu bénéficier de diverses occasions d'apprentissage et de réseautage, en plus d'avoir eu l'opportunité de s'amuser et de profiter des installations. Nous espérons vous retrouver en grand nombre à Banff, en août 2012!

MEMBRES : NOUVEAUX ET ANCIENS

L'ACPIR désire souligner le passage de certains membres du statut de membres réguliers à celui de membres à vie et souhaiter la bienvenue à quatre nouveaux membres : **Véronique Vachon** de Joliette (QC), **Jonathan McNair** de Vancouver (CB), **Susan Jung** de St. Catherines (ON) et **Toni Vanderlaan-Hobbs** de Toronto (ON). Elle tient aussi à remercier chaleureusement les membres qui choisissent de demeurer dans les rangs de l'ACPIR, après leur retraite.

FUSIONS, REGROUPEMENTS ET AFFILIATIONS

KPMG a confirmé la vente de sa pratique d'insolvabilité de consommateur à BDO, et ce depuis le 26 août 2011.

Le 15 août 2011, 1050419 Ontario Inc., a/s de Herpers Chagani Gowling Inc., a fusionné avec MNP Ltd.

Après 15 années de service chez Shimmerman Penn LLP, **Sheldon Title** s'est joint à MNP Ltd.

Depuis le 1er décembre 2011, la firme d'insolvabilité et de restructuration du Nouveau Brunswick A. C. Poirier & Associates Inc. s'est joint à Grant Thornton, LLP.

PRIX ET DISTINCTIONS

Au cours de la conférence annuelle, l'ACPIR a eu le plaisir de décerner le Prix du bénévole exceptionnel à **Apolonia D'Sa**, de BDO. De la part de tous ses membres, l'ACPIR remercie chaleureusement Apolonia pour tout le temps qu'elle a généreusement consacré à l'Association.

De plus, l'ACPIR tient à féliciter **Michael Cheevers**, de Wolrige Mahon Limited à Vancouver, qui a reçu le Prix commémoratif Keith G. Collins des mains de **George Lomas**, président du Comité de nomination aux prix et distinctions. Ce prix est décerné à chaque année à un membre qui présente des qualités professionnelles exceptionnelles, rappelant celles du regretté Keith G. Collins.



Michael Cheever et George Lomas





Félicitations également à **Melanie Murray** de BDO qui a reçu la Médaille d'or Ernst & Young Jack Biddell – 2010, la distinction la plus prestigieuse de l'ACPIR, décernée au membre qui obtient la note la plus élevée à l'Examen national sur l'insolvabilité.

À compter de l'automne 2011, vous trouverez en ligne, à www.cairp.ca, les critères de sélection et les formulaires de mise en candidature pour tous les prix, soit le Fellow, le Prix commémoratif Keith G. Collins et le Prix du Bénévole Exceptionnel. Veuillez noter que la période de mise en candidature pour les prix Fellow et Keith G. Collins s'étend du 1er janvier au 30 avril, tandis que les candidatures au Prix du Bénévole Exceptionnel peuvent être soumises en tout temps.

Dans chacun de ses numéros, le **Magazine Rebuilding Success** met en vedette des membres de l'ACPIR de partout au Canada qui se sont dévoués de manière exemplaire et bénévole, au sein de leur communauté. Pour soumettre la candidature d'un collègue ou autre, veuillez transmettre les renseignements pertinents à roxanne.labrie@cairp.ca.

L'ACPIR croit à l'importance de reconnaître les membres qui se distinguent. N'hésitez pas à nous en faire part !

NOS REMERCIEMENTS ET LE MEILLEUR DES SUCCÈS À *JIM CALLON*

C'est au nom de l'ensemble de ses membres que l'ACPIR a offert ses meilleurs vœux au surintendant des faillites, **Jim Callon**, qui a quitté son poste le 27 septembre dernier, après trois ans et demi à la barre du Bureau du surintendant des faillites (BSF).

L'ACPIR a eu le plaisir de collaborer étroitement avec Jim à de nombreuses occasions depuis son entrée en fonction, en mars 2008. Jim se faisait un point d'honneur de promouvoir la transparence et la responsabilisation au sein du système d'insolvabilité et de restructuration, et il invitait tous les intervenants du système à assumer pleinement la responsabilité de leurs actions.

Le Comité exécutif ainsi que les membres du Conseil d'administration de l'ACPIR sont particulièrement fiers d'avoir travaillé avec lui à l'établissement d'un programme de qualification de qualité supérieure, grâce à la signature du protocole d'entente d'octobre 2009, ainsi

qu'à l'élaboration du nouveau Programme de qualification des PAIR. Nous avons par ailleurs grandement apprécié le soutien qu'il a accordé à nos efforts en vue d'élaborer trois normes visant les dossiers d'insolvabilité de consommateur, de même qu'une nouvelle norme commerciale visant les liquidateurs et les encanteurs.

L'une des réalisations les plus remarquables de Jim a été le travail de recherche et d'élaboration, effectué en moins d'un an, en vue de l'examen de l'instruction sur la délivrance des licences de syndic. Le Cadre de la réglementation des licences de syndic, présenté plus tôt cette année, permettra de veiller à ce que les dossiers d'insolvabilité soient traités selon les normes les plus élevées.

Les efforts de Jim ont largement dépassé le cadre de son travail avec l'ACPIR. Ainsi, en mettant sur pied trois unités d'enquêtes spéciales visant à entamer des poursuites à

l'égard d'infractions en matière de faillite, il a véritablement innové et fait preuve de leadership en matière de promotion d'une plus grande responsabilisation. Il a été aussi membre actif de l'International Association of Insolvency Regulators et laisse à son successeur un groupe de direction des plus compétent et professionnel au sein du BSF.

Son successeur à titre intérimaire est **Bill James**, un fonctionnaire expérimenté qui a occupé des postes de directeur général dans plusieurs ministères fédéraux. M. James a notamment orienté les efforts de Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans les dossiers de l'assurance-emploi et des relations fédérales-provinciales.

Nous souhaitons à Jim la meilleure des chances dans ses nouvelles initiatives et sommes impatients de travailler avec Bill, dans son nouveau rôle de surintendant par intérim.